

COLLECTIF LIBERTE-GRATUITE-PONT DU GARD

Contact : liberte-gratuite-pontdugard@sfr.fr

Castillon-du-Gard le 23 décembre 2014

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli notre mémoire sur le pont du Gard dans l'espoir qu'il contribuera à une solution consensuelle dans la crise ouverte par la décision de l'EPCC de rendre payant l'accès au pont, de « boucler » les deux extrémités de la route départementale 981 et de pratiquer une discrimination « au faciès » entre les piétons engagés sur les itinéraires de randonnée, les « vrais randonneurs » circulant gratuitement et les promeneurs devant payer le « tarif piétons » ou rebrousser chemin.

Saisie par deux des composantes de notre collectif, la juridiction administrative se prononcera sur la légalité du « tarif-piétons ». La sanction de la probable illégalité de ce tarif sera son annulation, en début de saison touristique et en pleine célébration du trentième anniversaire de l'inscription du pont du Gard au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Ne conviendrait-il pas de se passer de cet épisode quand il est encore temps ?

Le conseil général a pris la décision de déclasser la portion de la RD 981 comprise dans l'emprise du Site. Bien que non motivé –ce qui ne manque pas de surprendre- ce déclassement répond certainement à l'espoir de donner une base légale au « tarif-piétons ». Nous voyons la meilleure preuve du lien direct et immédiat entre déclassement et accès payant dans la participation des employés du Site du pont du Gard, venus en masse sous la conduite de leur directeur, faire comprendre au commissaire-enquêteur le motif informulé du déclassement.

Notre propos n'est toutefois pas principalement juridique : le collectif n'a pas de personnalité juridique. Ce n'est pas lui qui contestera le déclassement ou les conséquences qui pourraient en être tirées par le conseil général.

Nous voulons avancer une solution constructive pour sortir « par le haut » de la crise, de manière à entamer 2015 sur des bases assainies et apaisées.

Dans le mémoire, nous montrons d'abord ce que vous ne pouvez ignorer : le « tarif-piétons » ne peut améliorer les recettes du Site que marginalement. Il n'est pas sûr que les recettes supplémentaires générées compensent les frais de leur perception. Surtout, ces recettes ne sauraient équilibrer le coût des « gratuités-Gardois » (non inférieur à 500.000 euros, pensons nous, par perte d'abonnements payants).

Sans atténuer l'insuffisance des recettes d'exploitation du Site, ce tarif pénalise les professionnels locaux du tourisme dont il frappe la clientèle, composée pour une partie significative d'adeptes du tourisme et des déplacements doux, à pied et à bicyclette.

Pour nous, le rétablissement du libre accès des piétons est non seulement indispensable, mais inévitable, qu'il résulte d'une décision de la justice ou de la sagesse du conseil général. La conformation du site, parcouru par des voies de circulation dont la loi garantit le libre usage par les piétons, exclue tout « bouclage » **légal**.

La solution que nous avançons est le **partage du pont du Gard entre les promeneurs à pied et à bicyclette et les visiteurs du Site**, avec l'entrée de la clientèle du Site par la rive gauche et celle des promeneurs par la rive droite.

Bien entendu, la clientèle du Site aurait accès à l'ensemble du domaine géré par l'EPCC. En revanche, les promeneurs n'auraient pas accès aux « espaces de service public et de médiation » réservés aux clients du Site, à moins d'en payer le droit d'entrée à pied. Ils n'y ont d'ailleurs eu accès que du fait de la décision de l'EPCC, en 2010, de supprimer la caisse délivrant les billets du musée, du ludo, de la salle de cinéma, etc.

Cette solution n'est pas nouvelle : elle avait été avancée en 2002, au moment de la renonciation de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la concession du Site pour 50 ans. Alors écartée, elle mérite d'être à nouveau évaluée : avancée à l'époque par une société privée intéressée par la reprise du Site, elle devrait convenir à l'EPCC puisqu'une entreprise privée, visant une gestion profitable, la préconisait.

Promeneurs et clients du Site se côtoieraient (comme ils l'ont fait jusqu'à l'an dernier) sur le pont Pitot. Des règles de bonne conduite permettraient d'assurer sécurité et tranquillité des uns et des autres. Elles avaient été évoquées dans la préparation du projet de Voie Verte par le pont du Gard que vous-même avez présenté au nom du conseil général du Gard le 4 décembre 2012.

Vous savez que la réalisation de la Voie Verte par le pont du Gard est l'un de nos objectifs essentiels. Vous êtes convaincu de son immense intérêt et vous avez œuvré dans ce sens de façon concrète et efficace. Il est donc à peine utile de vous rappeler vos annonces.

Nous souhaitons vivement vous rencontrer dès les premiers jours de 2015 pour vous exposer de vive voix l'ensemble des constats et propositions figurant dans notre mémoire.

Nous vous prions d'accepter nos meilleurs vœux pour 2015 et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le collectif Liberté-Gratuité-Pont du Gard

Jean-Yves Gréhal, porte-parole

Monsieur Jean Denat

Président du conseil général du Gard